

# FAITS DIVERS

societe.union@sonapresse.com

## Port-Gentil: des cambrioleurs opèrent avec des fétiches

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil Gabon

**A**PRÈS une brève accalmie, les cambrioleurs ont manifestement repris du service dans la capitale économique. Dans la nuit de mardi à mercredi dernier au quartier Ngadi, dans le 1er arrondissement de la commune de Port-Gentil, une maison d'habitation a été visitée par des malfaiteurs. Lesquels ont accédé à l'intérieur de celle-ci, en passant par la fenêtre de la cuisine, sans doute, à l'aide d'un outil lourd, pendant que les occupants dormaient à poings fermés. Au cours de leur visite inopinée, ils ont notamment emporté un poste téléviseur à écran plasma et deux téléphones portables. Certains Portgentillais déjà victimes de ces cambrioleurs croient savoir que les malfaiteurs perpétreraient leur forfait avec de la terre extraite des tombes. En effet, une fois

qu'ils la jettent sur la toiture de la maison ciblée, cela provoquerait une envie folle d'aller au lit. Aussi, toutes les personnes présentes dans la demeure sombrent-elles inéluctablement dans un sommeil comateux. Toute chose qui donne aux malfaiteurs le temps d'opérer en toute quiétude. Deux des occupants de la maison cambriolée ont déclaré qu'ils ne dorment jamais avant minuit. Mais, ils ne comprennent pas pourquoi ce jour-là, ils ont regagné leurs lits très tôt, comme s'ils étaient téléguidentés par on ne sait quelle force mystique. On raconte que dans la journée, l'un des enfants de la maison avait aperçu quelqu'un posté à la fenêtre de l'une des chambres. Le temps qu'il alerte une grande personne, l'inconnu avait pris la poudre d'escampette. Une cagoule a d'ailleurs été retrouvée, le matin, à quelques mètres de la maison.

## Oyem: mort à domicile de l'ancien collaborateur du gouverneur

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

**A**LAIN Mbeng alias "Alino", ancien fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et ancien chef de cabinet du gouverneur de la province du Woleu-Ntem, a été retrouvé mort à son domicile du quartier Minkanfoua dans le 1er arrondissement de la commune d'Oyem, dans l'après-midi du 4 janvier dernier. À en croire une source proche du dossier, la découverte macabre a été faite par un proche du disparu, qui vivait seul dans son habitation. Le défunt était

d'ailleurs recherché par sa famille biologique depuis la fin du mois de décembre 2021. D'aucuns ont même pensé qu'il était en déplacement hors de la ville, jusqu'à la découverte de son cadavre déjà en phase de décomposition. Jusqu'à son inhumation hier, nul n'osait se prononcer sur les causes réelles du décès de cet ancien proche collaborateur du gouverneur retraité, Jean-Gustave Meviane M'Obiang. Une autre source confie toutefois qu'Alain Mbeng était malade depuis quelque temps. Mais, seule l'enquête ouverte par les autorités judiciaires d'Oyem pourrait édifier l'opinion sur les causes exactes de ce décès.



Alain Mbeng de son vivant.

## Coups mortels sur mineurs: Victorien Moundouma Bita risque la réclusion criminelle

G.R.M  
Libreville/Gabon

**L**ES violents coups donnés à son fils de 4 ans, Baroch Victorien Moundouma, le 16 décembre dernier, à cause d'un plat de feuilles de manioc, ont coûté la vie du bambin et à l'interpellation du "père fouettard". Deux semaines après les faits et l'enquête préliminaire menée par la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (communément appelée B2), le caporal-chef de l'armée de l'air a été auditionné par le juge d'instruction en charge du dossier, qui l'a fait écrouer à la prison centrale de Libreville. Le prévenu risque donc gros car, comme pour n'importe quel type de violence, les "coups mortels" donnés même sans intention de tuer, supposent d'abord un acte de violence. À savoir un contact physique entre l'agresseur et la victime, y compris lorsque ce contact se réalise notamment au moyen de coups de poing et de pied ou d'une gifle. Dans l'affaire qui nous intéresse, le lien de causalité est vite fait entre l'acte de violence et la mort du petit Baroch Victorien, ce qui



La prison centrale de Libreville où le prévenu attend son jugement.

signifie que son décès est imputable à la violence dont il a été victime. Et là, la loi se montre peu tendre à l'égard des auteurs des coups mortels sur mineurs, tel que prévu dans le titre "des coups et blessures volontaires, des violences et voies de fait" du Code pénal. L'article 235 de cette loi dispose que "l'auteur de coups et blessures volontaires portés à un mineur de moins de 18 ans, ou qui l'aura volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé, ou aura commis à son encontre toute autre violence ou voie de fait, à l'exclusion des violences légères, est puni d'un emprisonnement de 7 ans et d'une amende de 2 millions de FCFA".

Toujours selon le même article, en son alinéa 3, "si les coupables sont les père et mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou tout autre ascendant légitime, ou encore toute personne ayant autorité sur l'enfant ou ayant sa garde, les peines seront la réclusion criminelle à perpétuité". Et le 4e alinéa d'indiquer que "si les violences ont entraîné la mort, même sans intention de la donner, les auteurs seront punis de 30 ans de réclusion criminelle". S'il est risqué de situer l'acte de Victorien Moundouma Bita par rapport à ces dispositions, il y a que le militaire aurait frappé son enfant à deux reprises, avec une pause de plusieurs heures, selon le récit de l'enquête.

## Le clin d'œil de Lybek

